



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-Rendu de la séance du Mardi 9 juillet 2019 à 17h00.

A été élue à l'unanimité secrétaire de séance Mme Christelle CHEVALIER.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE (MERCREDI 12 JUIN 2019)

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mercredi 12 juin 2019 a été adopté à l'unanimité.

2- MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DU BATIMENT COMMUNAL SITUE 3 RUE DU STADE – 33480 AVENSAN ET RECTIFICATION DE L'UNITE FONCIERE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/05/49 EN DATE DU 22 MAI 2019 ET LA DELIBERATION N°2019/06/55 EN DATE DU 12 JUIN 2019 COMPORTANT UNE ERREUR MATERIELLE

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Vu la délibération n°2016/03/21 en date du 4 mars 2016 portant cession d'un immeuble en centre-bourg pour un montant de 180 000,00 € (cent quatre-vingt mille euros) à Madame Sylvie MARTIN, pharmacienne ;

Vu la délibération n°2019/05/49 en date du 22 mai 2019 portant modification du prix de vente du bâtiment communal situé 3 rue du Stade – 33480 AVENSAN, dont il convient de procéder à l'annulation et à son remplacement par la présente délibération ;

Vu la délibération n°2019/06/55 en date du 12 juin 2019 portant modification du prix de vente du bâtiment communal situé 3 rue du Stade – 33480 AVENSAN comportant une erreur matérielle, dont il convient de procéder à l'annulation et à son remplacement par la présente délibération ;

Vu le document d'arpentage réalisé par le géomètre, Monsieur Michel MARTIN, en date du 2 aout 2017 ;

Vu l'estimation transmise par le service France Domaines en date du 28 janvier 2016 qui a estimé le bien à 141 000,00 € ;

Vu les diagnostics techniques immobiliers obligatoires avant-vente réalisés suivant la visite effectuée par la société APAVE le 23 avril 2019 ;

Vu le devis transmis par l'entreprise D2M en date du 20 mai 2019 correspondant aux frais de désamiantage du bâtiment situé 3 rue du Stade – 33480 Avensan pour un montant de 11 988,00 euros ;

Vu la facture transmise par l'entreprise ECR Environnement en date du 30 avril 2019 correspondant aux frais d'étude de sol effectuée en vue de la réalisation des travaux de rénovation du centre-bourg et principalement en vue de sécuriser la démolition et la reconstruction du bâtiment situé 3 rue du Stade – 33480 Avensan, pour un montant de 5 976,00 euros ;

Monsieur le Maire propose de déduire les frais afférents au désamiantage et d'ajouter le montant des frais relatifs à l'étude de sol au montant de la vente de cet immeuble situé 3 rue du Stade – 33480 Avensan. Il propose, ainsi, de porter le montant de la vente non plus à 180 000,00 euros mais à 173 988,00 euros. L'entreprise qui effectuera les travaux de désamiantage sera mandatée par le futur acquéreur du bâtiment.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE

- Autorise Monsieur le Maire à contracter la vente des immeubles et des terrains situés sur les parcelles cadastrées E 2152 et E 1607 ainsi que les parcelles cadastrées E 2729 et E 2731 à Mme Sylvie MARTIN ou toute SCI se substituant à elle pour la création d'une pharmacie pour un montant de 173 988,00 € (cent soixante-treize mille neuf cent quatre-vingt-huit euros) et à signer tout acte relatif à cette transaction.

Fin de la séance à 17h20.

Le Maire,

P. BAUDIN

